



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 25 août 2021 déterminant la procédure de recherche de nouveaux emplacements pour décharges régionales pour déchets inertes

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

I. Remarques générales

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable de l'avoir consulté, par courrier du 10 octobre 2022, au sujet du projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 25 août 2021 déterminant la procédure de recherche de nouveaux emplacements pour décharges régionales pour déchets inertes.

Le projet de règlement grand-ducal en question vise à modifier le règlement grand-ducal susmentionné en supprimant à son article 6, paragraphe 3, le point 3°.

L'article en question définit l'évaluation de tout nouvel emplacement pour une décharge régionale pour déchets inertes qui doit être réalisée à un stade précoce du projet d'établissement en considérant plusieurs critères d'évaluation comparative. Dans ce cadre, un rapport d'évaluation d'un site est établi et doit contenir, entre autres, l'accord écrit des propriétaires fonciers concernés.

Pourtant, selon l'exposé des motifs, l'obligation de l'exploitant de fournir un accord écrit des propriétaires fonciers concernés s'avère difficile à mettre en œuvre. Elle est ainsi supprimée du contenu obligatoire du rapport d'évaluation.

Vu le problème du manque de décharges pour déchets inertes au Luxembourg, le SYVICOL ne peut que saluer cette modification puisqu'elle permet de faciliter la procédure de recherche de nouveaux sites potentiels. En plus, elle réduit les délais liés à l'élaboration du dossier d'évaluation d'un site de façon considérable.

Adopté par le bureau du SYVICOL, le 23 janvier 2023